



Information sur fin de contrat cui cea

Par **alexjo**, le **14/03/2016** à **20:01**

bonjour

voila j'ai 56 ans j'ai un contrat cui cea signé pour 1 année renouvelable je gagne 684 euros pour 80 H/mois et 150 du pole emploi je pointe car je recherche un autre emploi je voudrais savoir si après l'année dans le cas ou je ne renouvelle pas ce contrat aurais-je droit a indemnisation par pole emploi car je pense faire une formation pour préparer un diplôme qui est le DEAES qui remplace le DEAVS
MERCİ

Par **morobar**, le **14/03/2016** à **21:11**

Bonsoir,

Il vaut mieux contacter votre correspondant Pole-emploi pour qu'il confirme le versement d'une allocation, car théoriquement en formation vous ne percevez rien, puisque non disponible pour le retour à l'emploi.

Par **alexjo**, le **14/03/2016** à **22:21**

merci pour votre réponse mais je vais formuler ma question autrement
je ne renouvelle pas mon contrat cui cea aurais-je droit a l'allocation chômage?
cordialement

Par morobar, le 15/03/2016 à 07:30

Hé bien ce n'est pas forcé.

Tout va dépendre de la nature de l'employeur, puisque du secteur non marchand.

Et si cet employeur s'est substitué Pole-emploi pour les cotisations chômage (vous devez le voir sur le bulletin de salaire).

Ainsi avec une collectivité territoriale ou un hôpital public, le non renouvellement du CDD de votre fait est privatif de l'éligibilité aux allocations de chômage.